








Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2022/2085(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2021: budget général de l'UE - Cour des comptes		
Sujet 8.70.03.11 Décharge 2021		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire		14/07/2022
		 PEKSA Mikuláš	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 HOHLMEIER Monika	
		 MANDA Claudiu	
		 CHASTEL Olivier	
		 CZARNECKI Ryszard	
		 KUHS Joachim	
		 FLANAGAN Luke Ming	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
BUDG Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ECON Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
IMCO Marché intérieur et protection des	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

	consommateurs	pas donner d'avis.
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	REGI Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	PECH Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	JURI Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	AFCO Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	FEMM Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire HAHN Johannes

Evénements clés			
23/06/2022	Publication du document de base non-législatif	COM(2022)0323	
13/09/2022	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
28/02/2023	Vote en commission		
30/03/2023	Dépôt du rapport de la commission	A9-0081/2023	Résumé
09/05/2023	Débat en plénière		
10/05/2023	Résultat du vote au parlement		
10/05/2023	Décision du Parlement	T9-0141/2023	Résumé
29/09/2023	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/2085(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/09728

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2022)0323	23/06/2022	EC	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0066/2022 JO C 391 12.10.2022, p. 0006	12/10/2022	CofA	
Cour des comptes: avis, rapport		N9-0003/2023 JO C 429 11.11.2022, p. 0008	11/11/2022	CofA	
Projet de rapport de la commission		PE738.385	16/12/2022	EP	
Amendements déposés en commission		PE742.341	02/02/2023	EP	
Document de base non législatif complémentaire		06247/2023	16/02/2023	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0081/2023	30/03/2023	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0141/2023	10/05/2023	EP	Résumé

Acte final					
Budget 2023/1829 JO L 242 29.09.2023, p. 0110					

Décharge 2021: budget général de l'UE - Cour des comptes

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Mikulá PEKSA (Verts/ALE, CZ) sur la décharge sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021, section V - Cour des comptes.

La commission compétente recommande au Parlement européen de donner décharge au secrétaire général de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de la Cour des comptes pour l'exercice 2021.

Gestion budgétaire et financière

Le budget final de la Cour pour 2021 s'élevait à 153.721.727 EUR, ce qui représente une légère augmentation de 0,97% par rapport au budget de 152.237.000 EUR en 2020, principalement en raison d'adaptations salariales. Le rapport note une exécution budgétaire élevée de 96,65%, contre 95,70% en 2020, et que les paiements ont représenté 94,45% des engagements totaux, contre 94,12% en 2020.

En 2021, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur l'activité de la Cour, ce qui a entraîné une réduction de l'utilisation des crédits pour certaines lignes budgétaires, tandis que pour d'autres, la crise sanitaire a nécessité des dépenses supplémentaires.

Gestion interne, performance et contrôle interne

Les députés rappellent la stratégie de la Cour pour la période 2021-2025 et soulignent que la Cour a intensifié ses efforts pour utiliser au mieux les technologies modernes et les nouvelles techniques d'audit afin de fournir des informations plus nombreuses et de meilleure qualité pour le processus d'obligation de rendre compte. Ils estiment que le dialogue entre la Cour et le Parlement pour identifier les sujets d'intérêt et les priorités devrait être rationalisé et coordonné.

Le rapport encourage la Cour à renforcer sa contribution à la lutte contre la fraude en ce qui concerne le budget de l'Union.

Ressources humaines, égalité et bien-être du personnel

Fin 2021, la Cour comptait 853 postes permanents et temporaires (comme les années précédentes), dont 527 dans des chambres d'audit, dont 104 dans les cabinets des membres, et elle employait en outre 92 agents contractuels et 25 experts nationaux détachés, contre respectivement 83 et 15 en 2020.

Au 31 décembre 2021, le taux d'occupation à la Cour était de 97,3% (23 des 853 postes permanents et temporaires de la Cour étaient vacants et ouverts au recrutement), contre 97,2% à la fin de 2020. Les députés apprécient les efforts continus déployés pour maintenir un recrutement intensif qui, en 2021, a permis de recruter 80 nouveaux employés.

L'équilibre entre les hommes et les femmes au sein du personnel est bien poursuivi et atteint, avec 50,76% des fonctionnaires et 60,82% des agents temporaires qui sont des femmes.

Le rapport note que l'équilibre géographique n'est toujours pas atteint au sein du personnel de la Cour, ce qui reflète les difficultés de la Cour à attirer des personnes pour travailler (et vivre) à Luxembourg en raison, entre autres, du coût élevé de la vie.

Le programme de bien-être de la Cour intitulé «Retour au bureau», qui comprend un soutien mental, physique et social, adapté aux particularités d'une vie professionnelle hybride, dans le but de prévenir l'épuisement professionnel et de renforcer la résilience, est accueilli favorablement.

Cadre éthique et transparence

Le rapport salue le processus de réforme en cours par lequel la Cour suit les recommandations incluses dans les résolutions de décharge

précédentes, axées sur certains aspects de la gestion financière, de la transparence et de la conduite éthique.

En 2021, la Cour a entamé le processus de mise à jour de son cadre éthique pour le personnel, qui devrait être suivi d'une mise à jour des règles relatives à la dénonciation des dysfonctionnements. Le rapport demande qu'il soit mis fin au recours à des sociétés externes qui continuent d'opérer en Russie.

Numérisation

Le rapport observe que le budget informatique total pour 2021 s'élevait à 9.141.000 EUR, transferts compris, contre un budget informatique de 10.093.000 EUR en 2020 et de 8.085.000 EUR en 2019. Les députés réitérent leur appel à la Cour pour qu'elle accroisse ses efforts de communication afin de renforcer son lien avec les citoyens en adoptant une plus grande transparence dans ses opérations, en intensifiant l'utilisation des technologies numériques et en poursuivant une stratégie de communication qui permette une perception et une compréhension correctes du rôle de la Cour et de la manière dont elle s'inscrit dans la vision de l'Union et qui améliore la visibilité de la Cour dans les différents États membres.

Décharge 2021: budget général de l'UE - Cour des comptes

Le Parlement européen a décidé par 621 voix pour, 7 contre et 3 abstentions, de donner décharge au secrétaire général de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de la Cour des comptes pour l'exercice 2021.

Dans sa résolution adoptée par 626 voix pour, 8 contre et 4 abstentions, le Parlement a formulé les observations suivantes :

Gestion budgétaire et financière

Le budget final de la Cour pour 2021 s'élevait à 153.721.727 EUR, ce qui représente une légère augmentation de 0,97% par rapport au budget de 152.237.000 EUR en 2020, principalement en raison d'adaptations salariales. Les députés ont noté une exécution budgétaire élevée de 96,65%, contre 95,70% en 2020, et que les paiements ont représenté 94,45% des engagements totaux, contre 94,12% en 2020. Les crédits reportés à 2021 s'élevaient à 8.242.668 EUR, ce qui représentait 5,55% du total des engagements, par rapport à 8.565.175 EUR et 5,88% en 2020.

En 2021, la pandémie de COVID-19 a eu une incidence sur l'activité de la Cour, ce qui a entraîné une réduction de l'utilisation des crédits pour certaines lignes budgétaires, tandis que pour d'autres, la crise sanitaire a nécessité des dépenses supplémentaires.

Gestion interne, performance et contrôle interne

Les députés ont rappelé la stratégie de la Cour pour la période 2021-2025 et souligné que la Cour a intensifié ses efforts pour utiliser au mieux les technologies modernes et les nouvelles techniques d'audit afin de fournir des informations plus nombreuses et de meilleure qualité pour le processus d'obligation de rendre compte. En 2021, un total de 1.156 jours de travaux d'audit ont été effectués sur le terrain, contre 1.817 en 2020 et 6.109 en 2019.

Le Parlement a salué l'approche de la Cour consistant à définir sa stratégie sur la base de son analyse des tendances, de son évaluation des risques et des priorités des parties prenantes institutionnelles et des entités auditées. Il a estimé que le dialogue entre la Cour et le Parlement pour identifier les sujets d'intérêt et les priorités devrait être rationalisé et coordonné.

La Cour est encouragée à renforcer sa contribution à la lutte contre la fraude en ce qui concerne le budget de l'Union et à s'engager dans le développement continu de son approche et de sa méthodologie d'audit compte tenu des changements liés au prochain cadre financier pluriannuel, à la facilité pour la reprise et la résilience et à Next Generation UE.

Ressources humaines, égalité et bien-être du personnel

Fin 2021, la Cour comptait 853 postes permanents et temporaires (comme les années précédentes), dont 527 dans des chambres d'audit, dont 104 dans les cabinets des membres, et elle employait en outre 92 agents contractuels et 25 experts nationaux détachés, contre respectivement 83 et 15 en 2020.

Au 31 décembre 2021, le taux d'occupation à la Cour était de 97,3% (23 des 853 postes permanents et temporaires de la Cour étaient vacants et ouverts au recrutement), contre 97,2% à la fin de 2020. Les députés apprécient les efforts continus déployés pour maintenir un recrutement intensif qui, en 2021, a permis de recruter 80 nouveaux employés.

L'équilibre entre les hommes et les femmes au sein du personnel est bien poursuivi et atteint, avec 50,76% des fonctionnaires et 60,82% des agents temporaires qui sont des femmes. Les députés ont déploré l'absence d'équilibre hommes-femmes en ce qui concerne le collège des membres de la Cour. La Cour devrait analyser sa composition globale afin d'en informer le Conseil et les États membres intéressés, de manière à ce que l'équilibre hommes-femmes soit pris en compte dans la décision de nomination.

La résolution note que l'équilibre géographique n'est toujours pas atteint au sein du personnel de la Cour, ce qui reflète les difficultés de la Cour à attirer des personnes pour travailler (et vivre) à Luxembourg en raison, entre autres, du coût élevé de la vie.

Le programme de bien-être de la Cour intitulé «Retour au bureau», qui comprend un soutien mental, physique et social, adapté aux particularités d'une vie professionnelle hybride, dans le but de prévenir l'épuisement professionnel et de renforcer la résilience, a été accueilli favorablement.

Le Parlement a renouvelé sa demande, formulée chaque année depuis la décharge 2017, d'étendre le registre de présence aux jours ouvrables, aux missions, aux périodes de congé et aux absences justifiées afin de dresser un état des lieux précis du travail effectué par les membres.

Cadre éthique et transparence

Les députés estiment que le rôle et l'importance de la Cour en tant qu'auditeur externe indépendant de l'Union et gardienne des finances de celle-ci exigent de l'autorité de décharge qu'elle applique un ensemble de critères d'évaluation très stricts et de la Cour qu'elle s'engage à

respecter les normes les plus élevées possible. Si le code de conduite modifié pour les membres et les anciens membres de la Cour établit explicitement l'obligation de présenter une déclaration d'intérêts annuelle, la Cour devrait renforcer le système actuel afin de garantir que ses membres respectent les normes les plus élevées en matière de conduite éthique ainsi que les valeurs et principes éthiques applicables.

En 2021, la Cour a entamé le processus de mise à jour de son cadre éthique pour le personnel, qui devrait être suivi d'une mise à jour des règles relatives à la dénonciation des dysfonctionnements. Il est demandé de mettre fin au recours à des sociétés externes qui continuent d'opérer en Russie.

Le Parlement a également formulé des observations sur la transition numérique, la cybersécurité et la protection des données, les bâtiments et la sécurité, l'environnement et la durabilité, la coopération interinstitutionnelle et la communication.

La résolution a souligné en particulier :

- les efforts déployés par la Cour pour s'adapter à l'évolution des conditions de travail, favoriser la transformation numérique de l'audit et la mise à niveau de la technologie et des pratiques dans l'ensemble de l'organisation afin de continuer à fournir un service d'audit public efficace dans l'Union. Le budget informatique total pour 2021 s'élevait à 9.141.000 EUR contre 10.093.000 EUR en 2020 et 8.085.000 EUR en 2019;
- la publication, en 2021, du premier rapport de la Cour sur la durabilité, après que la durabilité a été définie en tant que thème transversal dans la stratégie 2021-2025 de la Cour;
- la signature d'un nouvel accord tripartite entre la Cour, la Commission et la Banque européenne d'investissement (BEI) ainsi que la signature d'un accord de travail avec le Parquet européen, lequel établit un cadre de coopération structuré et permet à la Cour de transférer directement des affaires au Parquet européen;
- la publication, en 2021, du plan de communication sur la diversité et l'inclusion, qui contient des informations sur les objectifs de communication de la Cour, le public cible, les parties prenantes, les messages, les canaux et le suivi. La Cour est invitée à intensifier ses efforts de communication pour renforcer son lien avec les citoyens en faisant preuve d'une plus grande transparence dans ses activités, en intensifiant l'utilisation des technologies numériques.